



Passage en CDI avec revalorisation salariale

Par Fab H

Bonjour

je suis directeur d hotel avec un contrat de cadre au forfait jour.

je suis passé en CDI ai 1 er juin mais ne signe mon CDI que maintenant j'etais en CDD de remplacement jusqu a depart de mon predecesseur

j ai negocié une hausse de salaire ,j etais avant a 4000? mais passe a 4200? avec le CDI

je voulais savoir si je peux pretendre a demander la difference entre les 4200? et les 4000? de juin à maintenant soit 1200?

merci pour vos precisions je peux vous soumettre mon contrat si cela peut aider

Cordialement,

Fabian

Par morobar

Bonjour,

A priori oui vous pouvez demander un rattrapage de salaire.

Mais ouvrir un contentieux est une autre affaire.

Je présume cependant que votre CDD est échu au 31/05